

ALLIANCE AFRICAINE

Compagnie française d'assurances et de réassurances Alger

Société anonyme l'Alliance africaine
Compagnie française d'assurances et de réassurances
(*L'Écho d'Alger*, 3 mars 1920)

§ 1^{er} — STATUTS

Suivant acte sous seings privés, en date à Alger, du douze février mil neuf cent vingt (dont un original est demeuré annexé à l'acte notarié, énoncé sous le paragraphe deuxième, contenant déclaration de souscription et versement), M. Hjorth (Valdemar Sorensen), directeur d'assurance, demeurant à Alger, rue Berlioz, n° 2, a établi les statuts de la société anonyme « L'Alliance africaine ».

Desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Formation. — Dénomination. — Durée. — Siège

Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et futurs propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme, laquelle sera régie par les présents statuts et par les lois françaises.

Article 2

La société prend la dénomination de :

« L'ALLIANCE AFRICAINE »
avec le sous-titre suivant :

Compagnie française d'assurances et de réassurances

Cette dénomination pourra être modifiée par délibération de l'assemblée extraordinaire.

Article 3

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix années consécutives à partir du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée, ou de prorogation, prévus par les présents statuts..

Article 4

Le siège social est établi à Alger, 2, rue Berlioz. Il peut être transféré en tout autre endroit de la ville d'Alger, par simple décision du conseil d'administration et dans une autre localité en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément à l'article 47, ci-après.

.....

§ III. - Assemblée générale constitutive

Du procès-verbal (dont copie a été déposée pour minute à M^e Bresson, notaire, suivant acte du vingt et un février mil neuf cent vingt) de la délibération prise le seize dudit mois de février, par l'assemblée générale constitutive des actionnaires de la société anonyme dite « L'Alliance africaine », il appert :

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, faite par le fondateur de la société aux termes de l'acte sus-énoncé reçu par M^e Bresson, notaire, le douze février mil neuf cent vingt ;

2° Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs, dans les termes de l'article 20 des statuts :

1) M. Gustave Peltier, intendant général. commandeur de la Légion d'honneur, de l'ordre de Léopold, grand officier de l'ordre du Nicham-Iftikar, décoré de la Croix de guerre, demeurant à Alger, rue Michelet, n° 111 ;

2) M. Raymond Scudier, directeur de la Raffinerie du Midi, demeurant à Alger, rue Michelet, n° 98 ;

3) M. Adolphe Dalaise, administrateur des Tramways algériens et de l'Hydraulique algérienne, administrateur délégué des Domaines de Dahar Houssa, président du conseil des Domaines St-Paul, demeurant à Alger, rue Michelet, n° 26 ;

4) M. André Laguerre, directeur de la Société Générale, demeurant chemin du Télémy à Alger ;

5) M. Alfred Bastos, administrateur-directeur de la Société Bastos frères, demeurant à Oran, rue Eckmuhl ;

6) M. Raymond Laffont, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Compagnie Transatlantique, demeurant à Marseille, rue Paradis ;

7) M. Joseph Hernandez, conseiller général d'Arzew, président du Syndicat commercial et industriel d'Oran, président du Syndicat des minotiers et négociants en céréales, demeurant à Oran ;

8) M. Georges Zafiropulo, administrateur délégué de la Société marseillaise de construction mécanique, président des Fonderie du Sud-Est, des Établissements Rochet-Schneider, vice-président de la Compagnie d'assurances la Méditerranéenne, demeurant à Marseille, cours Pierre-Pujet [*sic* : Puget] ;

9) M. Marcel de Campon [*sic* : Campou] de Grimaldi, consul, directeur d'assurances, demeurant à Marseille, rue Paradis ;

10) Et M. Valdemar Sorensen Hjorth, directeur d'assurances, administrateur de sociétés, demeurant à Alger, rue Berlioz, n° 2 ;

lesquels ont accepté lesdites fonctions.

3° Que ladite assemblée générale a nommé comme commissaires : M. Charles Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président du Syndicat commercial et industriel d'Oran. ancien membre de la Chambre de commerce d'Oran, demeurant à Oran ;

Et M. Paul Lambert, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, demeurant à Alger, boulevard Bugeaud, n° 25 (avec faculté d'agir ensemble ou séparément), pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice ;

Lesquels commissaires ont accepté ces fonctions ;

4° Enfin que ladite assemblée a approuvé les statuts et déclaré la société définitivement constituée.

Pour extrait :

Signé : BRESSON.

Des originaux de l'acte sous-seings privé contenant les statuts de la Société et des expéditions : 1° de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la liste y

annexée ; 2° de l'acte de dépôt et de la délibération de l'assemblée constitutive annexée, ont été déposés le premier mai mil neuf cent vingt aux greffes du Tribunal de commerce d'Alger et de la Justice de paix du canton Sud d'Alger.

Pour mention :

Signé : BRESSON.

(Le Sémaphore algérien, 28 décembre 1920)

Les actionnaires de l'Alliance africaine, compagnie française d'assurances, st convoqués en AGE le 29 janvier, à 15 heures, au siège social, 2, rue. Berlioz

ALLIANCE AFRICAINE
Compagnie française d'assurances et de réassurances
S.A. au capital de 4 MF
Siège social : ALGER, 2, r. Berlioz
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 23)

Conseil d'administration
composé de 6 à 16 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 150 actions.
PELTIER (Gustave), 111, rue Michelet, Alger ; pdt ;
SCUDIER (Raymond), 98, rue Michelet, Alger ; v.-pdt ;
BASTOS (Alfred), Eckmühl, Oran ;
CAMPOU DE GRIMALDI (de), 13, rue Paradis, Marseille ;
DALAISE (Adolphe), 26, rue Michelet, Alger ;
FOUCARD (Paul), à Rélizane ;
HERNANDEZ (Joseph), 17, rue El-Moungar, Oran ;
LAFFONT (Raymond), rue Paradis, Marseille ;
LAGUERRE (André), chemin du Télémy, Alger ;
SOLÈRES (Paul-Louis), 13, r. du Citoyen-Bézy, Oran ;
ZAFIROPULO (Georges), cours Pierre-Puget, Marseille.

Commissaires aux comptes
CANAL (Laurent), 2, pl. de la République, Lunel ;
BONEFOY (Jules), 31, rue Borély-la-Sapie, Alger.

Direction
Branche terrestre
TRÉCHOT (Maurice), 55, rue Rovigo, Alger.
Branche maritime
SCHULTHESS (William), 7, r. Altairac, Alger.

Capital social. — 4 MF en 8.000 act. de 500 fr. libérées du quart.
Répartition des bénéfices. — 20 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. ; le
surplus : 15 % au conseil ; 7 % aux act. ; 15 % à un fds de prévoyance p. les employés.

(L'Argus, 28 octobre 1923)

[...] Nous sommes heureux de constater que la Société d'assurances La Coloniale a été définitivement constituée au capital de 8.000.000 francs, avec un conseil d'administration qui réunit les sommités du monde colonial, ainsi que l'on peut en juger par les noms qui suivent :

Administrateurs

Gustave Peltier, G. O. *, intendant général du cadre de réserve, président de la Société d'assurances L'Alliance africaine, Alger.

ALLIANCE AFRICAINE

Compagnie française d'assurances et de réassurances

S.A. au capital de 4 MF

Siège social : ALGER, 17, r. Richelieu

Registre du commerce : ALGER, n° 4.245.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 25)

Conseil d'administration

composé de 6 à 16 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 150 actions.

PELTIER (Gustave), 111, rue Michelet, Alger ; pdt ;

SCUDIER (Raymond), 98, rue Michelet, Alger ; v.-pdt ;

BASTOS (Alfred), Eckmühl, Oran ;

CAMPOU DE GRIMALDI (de), rue Montgrand, Marseille ;

DALAISE (Adolphe), r. du 4-Septembre, Bône ;

FOUCARD (Paul), à Rélizane ;

HERNANDEZ (Joseph), 17, rue El-Moungar, Oran ;

LAFFONT (Raymond), rue Paradis, Marseille ;

LA COLONIALE*, 13, rue Paradis, Marseille ;

SOLÈRES (Paul-Louis), 13, r. du Citoyen-Bézy, Oran ;

ZAFIROPULO (Georges), cours Pierre-Puget, Marseille.

* Nouveaux administrateurs

Commissaires aux comptes

CANAL (Laurent), 55, rue Rovigo, Alger ;

BRILLOIT (Henri), 1, rue Marquis-de-Morès, à Alger.

Direction

Branche terrestre

TRÉCHOT (Maurice), 55, rue Rovigo, Alger.

Branche maritime

SCHULTHESS (William), 7, r. Altairac, Alger.

ALLIANCE AFRICAINE

Compagnie française d'assurances et de réassurances

S.A. au capital de 4 MF

Siège social : ALGER, 17, r. Richelieu

Registre du commerce : ALGER, n° 4.245.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 23-24)

Conseil d'administration

composé de 6 à 16 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 150 actions.

PELTIER (Gustave), 111, rue Michelet, Alger ; pdt ;
SCUDIER (Raymond), 98, rue Michelet, Alger ; v.-pdt ;
BASTOS (Alfred), Eckmühl, Oran ;
CAMPOU DE GRIMALDI (de), rue Montgrand, Marseille ;
DALAISE (Adolphe), r. du 4-Septembre, Bône ;
FOUCARD (Paul), à Rélizane ;
FERRANDO (Henri)*, à Constantine ;
BORGEAUD (Alfred)* au Ruisseau (Alger) ;
LAFFONT (Raymond), rue Paradis, Marseille ;
LA COLONIALE*, 22, r. Montgrand, Marseille ;
SOLÈRES (Paul-Louis), 13, r. du Citoyen-Bézy, Oran ;
VINSON (Jules)*¹, r. Charras, Alger.

* Nouveaux administrateurs

Commissaires aux comptes

CANAL (Laurent), 2, pl. de la République, Lunel ;
LAURIOL (Albert), à Alger.

Direction

SCHULTHESS (William), 7, r. Altairac, Alger.

Capital social. — 4 MF en 8.000 act. de 500 fr. libérées du quart.

Répartition des bénéfices. — 20 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. ; le
surplus : 15 % au conseil ; 7 % aux act. ; 15 % à un fds de prévoyance p. les employés.

¹ Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.